

# Financer une justice accessible et de qualité : l'USM propose !

**Dans un contexte de moyens structurellement insuffisants, l'USM propose de créer une nouvelle source de financement de la justice, de nature à limiter l'instrumentalisation de celle-ci en responsabilisant les justiciables.**

Cette réforme permettrait de faire financer les contentieux du quotidien par les contentieux des plus fortunés. Elle concernerait la justice civile, hors contentieux de la protection, contentieux familial, social et prud'homal, pour préserver l'accès au juge pour les plus modestes et les contentieux du quotidien.

## **1) Mise en place d'une contribution variable :**

Dès que la demande excède un certain seuil : contribution d'un montant de 5 % de la demande. La contribution sera répartie entre les parties en proportion inverse de leur succès. Par exemple, une partie qui demande 40.000€ mais n'obtient que 10.000 obtient satisfaction à hauteur d'un quart de ses demandes. Elle paiera donc les trois-quarts de la contribution et son adversaire en paiera un quart.

## **2) Mise en place de compléments et de correctifs :**

- application d'un taux d'intérêt fortement majoré à compter de la mise en demeure ;
- exceptions pour les cas où cette contribution pourrait entraver l'accès au juge ;
- à l'inverse, sauf pour les sociétés en procédure collective : obligation de consigner à l'avance une partie de la contribution lorsque le demandeur est un professionnel, pour éviter les techniques d'extorsion judiciaire, communes dans certains secteurs d'activité.

La contribution serait réduite de moitié en cas de transaction avant que le juge n'ait rendu sa décision.

## **3) Sécurisation des ressources :**

(de l'ordre de 500 à 600 millions d'euros par an) : soit par leur affectation à une régie, soit par le vote d'une loi prévoyant une augmentation régulière du budget de la justice.

Retrouvez le détail de nos propositions sur notre site internet :

